

Politique d'usage acceptable

Règles d'utilisation applicables à l'ensemble des services

Version du 15 septembre 2026 · ElypseGroup SAS, exerçant sous le nom commercial ElypseCloud · RCS Bordeaux 978 470 680

Article 1 — Objet et portée

La présente Politique d'usage acceptable, ci-après « la Politique », définit les règles applicables à l'utilisation de l'ensemble des services fournis par ElypseGroup SAS, exerçant sous le nom commercial ElypseCloud, ci-après « ElypseCloud ».

Elle fait partie intégrante du contrat. Elle s'applique au Client, ainsi qu'à toute personne utilisant le Service avec son autorisation ou depuis ses accès. **Le Client répond des agissements de ses propres utilisateurs.**

La Politique a pour objet de protéger les autres clients, les tiers et l'intégrité de l'infrastructure. Elle n'a pas pour objet de contrôler le contenu licite du Client.

Article 2 — Contenus interdits

Il est interdit de stocker, publier, diffuser ou transmettre au moyen des services :

- tout contenu à caractère pédopornographique ou représentant des abus sexuels sur mineurs ;
- tout contenu provoquant au terrorisme, à la haine, à la violence ou à la discrimination, ou faisant l'apologie de crimes ;
- tout contenu portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment les œuvres contrefaites et les dispositifs de contournement de mesures techniques de protection ;
- tout contenu diffamatoire, injurieux ou portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image ;
- tout contenu destiné à la vente de produits ou services illicites ;
- tout contenu constituant une escroquerie, une usurpation d'identité ou une tromperie sur l'identité de son auteur.

Article 3 — Usages réseau interdits

Il est interdit d'utiliser les services pour :

- conduire, faciliter, héberger ou commanditer une attaque informatique, notamment une attaque par déni de service, un accès non autorisé ou une tentative d'intrusion ;
- procéder à des analyses de ports, de vulnérabilités ou de services sur des systèmes tiers sans autorisation écrite de leur responsable ;
- usurper une adresse IP, falsifier des en-têtes de paquets ou de courriels, ou dissimuler l'origine réelle d'un trafic ;
- exploiter un service de relais, de mandataire ou de réseau privé virtuel ouvert au public sans mesure d'identification des utilisateurs ;
- participer à un réseau de machines compromises, en qualité de serveur de commande ou de machine contrôlée ;
- détourner ou annoncer des préfixes réseau sans en être légitimement titulaire.

Article 4 — Logiciels malveillants et données volées

Il est interdit d'héberger, de distribuer ou de développer au moyen des services :

- des logiciels malveillants, rançongiciels, enregistreurs de frappe ou dispositifs de prise de contrôle à distance à finalité illicite ;

- des dispositifs d'hameçonnage, y compris des pages imitant l'identité visuelle d'un tiers ;
- des bases de données d'identifiants, de coordonnées bancaires ou de données personnelles obtenues frauduleusement ;
- des outils destinés à la fraude, notamment à la génération ou au test de numéros de cartes bancaires.

La détention à des fins de recherche en sécurité est admise lorsqu'elle s'exerce dans un environnement isolé, sans diffusion, et après information préalable d'ElypseCloud.

Article 5 — Communications électroniques

Il est interdit d'émettre depuis les services des communications électroniques non sollicitées à caractère commercial ou non.

Le Client qui exerce une activité légitime d'envoi de courriels en nombre s'engage à :

- ne solliciter que des destinataires ayant consenti à recevoir ses communications, ou relevant d'une exception légale ;
- conserver la preuve de ce consentement et être en mesure de la produire ;
- faire figurer dans chaque message un moyen de désinscription simple, gratuit et fonctionnel, et traiter les désinscriptions sans délai ;
- configurer correctement les mécanismes d'authentification du courrier ;
- surveiller son taux de plaintes et de rebonds, et cesser toute émission en cas de dégradation.

ElypseCloud peut limiter ou bloquer l'émission de courriels depuis un service en cas de plainte, d'inscription sur une liste de blocage ou d'atteinte à la réputation de ses pages d'adresses.

Article 6 — Usage des ressources

Il est interdit d'utiliser les services d'une manière compromettant la stabilité de l'infrastructure ou la qualité de service des autres clients.

Les seuils de ressources et de bande passante applicables à chaque service figurent dans les Conditions Particulières correspondantes et sur la page du service.

Il est interdit de revendre, sous-louer ou partager tout ou partie des ressources allouées lorsque l'offre souscrite ne le permet pas.

Article 7 — Sécurité du Service

Le Client maintient son environnement dans un état de sécurité raisonnable. Il lui appartient notamment d'appliquer les correctifs de sécurité, d'employer des identifiants robustes, de restreindre les accès d'administration et de désactiver les services inutiles.

Un service compromis par un tiers constitue une menace pour l'infrastructure et peut être isolé dans les conditions de l'article 9, même en l'absence de faute du Client.

Article 8 — Conformité légale du Client

Le Client respecte l'ensemble des obligations légales attachées à son activité, notamment en matière de mentions légales, de protection des données personnelles, de droit de la consommation et de propriété intellectuelle.

Il conserve, lorsque la loi le lui impose, les données permettant l'identification des auteurs des contenus qu'il héberge.

Article 9 — Conséquences d'un manquement

En cas de manquement à la présente Politique, ElypseCloud peut, selon la gravité et l'urgence :

- demander au Client la cessation du manquement dans un délai déterminé ;

- limiter techniquement une fonctionnalité, notamment l'émission de courriels ou le trafic sortant ;
- isoler le service du réseau ;
- suspendre le service ;
- résilier le contrat.

Toute mesure fait l'objet d'une notification motivée adressée au Client, précisant le fait reproché, le fondement invoqué, le délai de réponse et les voies de recours, conformément à l'article 17 du règlement (UE) 2022/2065.

Le Client dispose d'un délai de soixante-douze heures pour répondre. La procédure et les modalités de récupération des données sont celles prévues par les Conditions Particulières applicables.

Les mesures les plus graves sont réservées aux manquements manifestes, réitérés, ou présentant un risque immédiat pour des tiers ou pour l'infrastructure.

Article 10 — Signalement

Tout manquement à la présente Politique peut être signalé à l'adresse abuse@elypseccloud.com, selon les modalités décrites à l'article 6 des Conditions Générales d'Utilisation.

Article 11 — Modification

ElypseCloud peut modifier la présente Politique. Toute modification substantielle est notifiée au Client au moins trente jours avant son entrée en vigueur.